L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

103793 - Un homme qui travaille dans une banque usurière demande sa main

question

Un homme pratiquant, d'une haute moralité et possédant toutes les bonnes qualités a demandé ma main. Mais il travaille dans une banque usurière en qualité de directeur du secteur comptablité. J'ai fait une consultance (d'Allah) mais j'attends votre réponse pour accepter ou rejeter sa demande. Je crains de commettre un acte interdit ayant des conséquences sur moimême et sur les enfants à venir. Je souhaite des explications instructives à propos de ce sujet.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est absolument pas permis de travailler dans une banque usurière. Peu importe qu'on s'occupe de la comptabilité ou d'un autre secteur. Car cela revient à coopérer dans le péché et la desobéissance envers Allah. Contribuer à l'enregistrement des opérations usuriètes, notamment les calculs est encore plus graves. Sous ce rapport, Mouslim (1598) a rapporté d'après Djaber ibn Abdoullah: « Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soeint sur lui) a maudit celui qui se nourrit d'usure, celui qui la produit, celui qui l'enregitre et ceux qui en témoignent et dit qu'ils sont tous pareils. »

Le revenu de ces activités illicites est illicite. Voilà pourquoi, nous vous conseillons d'éconduire ce prétendant parce que son acceptation entraînerait l'illicité de votre nourriture et de vos autres dépenses. Or le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Ô gens, Allah est certes bon et n'agréé que ce qui est bon. Il a donné aux croyants le même ordre adressé aux messager: « Ô

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

Messagers ! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites.» (Coran,23:51) et « Ô les croyants ! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez.» (Coran,2:172) Ensuite , il a cité un homme pousséreux qui entreprend un long voyage et tends ses mains vers le ciel en disant: ô Maître, ô Maître, alors que sa nourriture est son habillement sont illicites. Comment exauccer son invocation? » (rapporté par Mouslim (1015).

Ibn Radjab (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « manger du licite , boire du licite et porter des habits licites sont des causes d'exaucement de l'invocation. »

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « tout corps nourris de l'illicite mérite mieux d'être accueilli en enfer. » (rapporté par at-Tabarani et par Abou Nouaym d'après Abou Bakre et jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djaame (4519)

Nous demandons à Allah le Très-haut de vous trouver un ari pieux et une subsistance licite et bénie.

Allah le sait mieux.